



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



19.038

Für ein Verbot der Finanzierung von Kriegsmaterialproduzenten. Volksinitiative

Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre. Initiative populaire

Fortsetzung – Suite

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 11.03.20 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 11.03.20 (FORTSETZUNG - SUITE)

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.03.20 (FORTSETZUNG - SUITE)

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le but de l'initiative est clair: interdire le financement des producteurs de matériel de guerre dans le monde. Qu'y a-t-il de prévu pour remplir cette mission?

Cette initiative prévoit une interdiction de financement pour la Banque nationale suisse, les fondations, les institutions de prévoyance publiques et professionnelles. De plus, la Confédération doit s'engager sur les plans national et international en faveur de conditions analogues applicables aux banques et aux assurances.

Si on prend l'aspect du financement, cela va de l'octroi de prêts à la détention d'actions, de fonds, en passant par des investissements dans des produits financiers structurés contenant des actions de producteurs de matériel de guerre. C'est extrêmement important d'être très précis. J'estime qu'il est nécessaire de vraiment rappeler le cadre avant que vous preniez votre décision.

Concernant les producteurs de matériel de guerre, ce sont les entreprises qui effectuent plus de cinq pour cent de leur chiffre d'affaires annuel avec la production de matériel de guerre.

Quelle appréciation faut-il faire de cette initiative? Concernant l'interdiction de financement, elle existe déjà. Je rappelle tout d'abord que dans notre législation actuelle, il y a une interdiction aux articles 8b et 8c de la loi sur le matériel de guerre. L'article 8b mentionne: "Il est interdit de financer directement le développement, la fabrication ou l'acquisition de matériels de guerre prohibés." Sous "matériels de guerre", il faut comprendre les armes biologiques, chimiques, nucléaires, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitons.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner que les affirmations du rapport "Don't Bank on the Bomb" ne permettent pas de tirer la conclusion que l'interdiction de financement prévue aux articles 8b et 8c de la loi sur le matériel de guerre ne fonctionne pas. Le rapport présente tout investissement dans un conglomérat, par exemple Boeing, Airbus, comme un investissement dans la production d'armes nucléaires.

Le rapport ne tient pas compte du fait que les entreprises en question fabriquent également des produits civils, par exemple des avions commerciaux dans ce cas précis, à grande échelle.

Pour cette raison, il est faux d'arguer que l'interdiction de financement qui existe actuellement dans la loi sur le matériel de guerre est trop faible. L'interdiction de financement existante n'a précisément pas pour but d'interdire sans discernement tout investissement dans un conglomérat tel Airbus. En cas d'acceptation de l'initiative, cela signifierait que la branche civile de ces sociétés ne serait plus financée depuis la Suisse. Le Conseil fédéral et le Parlement ont déjà discuté de cet aspect de la question, la dernière fois en 2016, dans le cadre du traitement de la motion 14.3253. Là aussi, à l'époque, il a été décidé de s'en tenir à la solution existante, parce que l'interdiction de financement dans la loi sur le matériel de guerre atteint son but.

Deuxièmement, l'initiative serait nuisible. La Banque nationale suisse, les fondations, les caisses de pension et les fonds de compensation AVS/AI/APG devraient garantir qu'ils n'investissent pas dans des fonds comportant des participations dans des entreprises produisant du matériel de guerre. Il faut prendre en compte le fait que, à part les producteurs de matériel de guerre typiques, comme Lockheed Martin, Thales ou Ruag, il existe aussi des entreprises qui sont moins connues pour la production de matériel de guerre, comme Airbus, Rolls-



AMTЛИЧЕС BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



Royce, ainsi que des PME suisses comme Mecaplex AG, Schaublin SA ou Mb-Microtec AG, pour n'en citer que quelques-unes.

En France, par exemple, il y a plus de 4000 entreprises qui font partie de la chaîne de valeur de biens militaires, parmi lesquelles des petites et moyennes entreprises. En Suisse, deux grandes entreprises d'armement comptent déjà presque 3000 sous-traitants, qui ne sont pratiquement jamais perçus par le public comme des producteurs de matériel de guerre.

En outre, il y a probablement beaucoup d'autres PME qui sont concernées par l'initiative en raison du seuil de cinq pour cent du chiffre d'affaires.

Comme un portefeuille de placements d'ampleur mondiale peut comprendre des parts de plusieurs milliers de sociétés, il ne serait guère possible d'identifier tous les producteurs de matériel de guerre en engageant des moyens raisonnables. Cette situation serait associée à un risque considérablement accru en matière de placements. Les caisses et fonds de pension visés devraient abandonner leur stratégie actuelle de placement dans des fonds indiciels bien diversifiés et bon marché.

De plus, la charge administrative serait nettement plus élevée et cela ferait exploser les coûts. Les fonds de pension devraient investir dans des titres individuels. Or, il est extrêmement coûteux d'identifier les producteurs de matériel de guerre, mais c'est seulement par ce biais que les producteurs pourraient être exclus de manière conséquente. Et c'est extrêmement difficile, puisque la valeur seuil de cinq pour cent spécifiée par les initiateurs est dynamique. Qu'est-ce que cela signifie en pratique? En pratique, cela signifie qu'une petite ou moyenne entreprise qui reçoit une commande de l'industrie d'armement devient un producteur de matériel de guerre. Mais elle ne le sera peut-être plus l'année suivante.

Un manque de possibilité de diversifier les placements a pour conséquences des risques, des charges supplémentaires pour la prévoyance publique et professionnelle, laquelle – vous le savez – est déjà confrontée à d'énormes défis liés à la démographie ainsi qu'au niveau des taux d'intérêt.

Venons-en maintenant aux conséquences négatives pour le marché financier suisse. La capacité d'investir passivement dans des fonds doit être maintenue. Ils sont bon marché – je l'ai déjà dit –, ils offrent de bonnes valeurs de rendement, et, de plus, le risque de placement est ainsi largement diversifié. La Banque nationale suisse, les fondations et les caisses de pension profitent de la réglementation actuelle, et l'initiative rendrait plus coûteux et plus difficile les investissements.

L'ensemble de la place financière suisse est également concernée par cette initiative. Même si l'initiative prévoit une mise en œuvre flexible, l'objectif d'appliquer l'interdiction demeure. Les placements dans des fonds et des produits structurés font cependant partie du cœur des banques

AB 2020 N 322 / BO 2020 N 322

et des compagnies d'assurances. L'initiative demande au Conseil fédéral de formuler des conditions analogues pour les banques, ce qui pourrait les obliger à adapter leurs activités, ou à délocaliser leurs activités d'investissement à l'étranger.

Concernant les conséquences pour l'industrie suisse, elles seraient aussi négatives. En raison de la très faible limite de cinq pour cent pour la classification en tant que producteur de matériel de guerre, de nombreuses entreprises seraient également touchées en cas d'acceptation de l'initiative, par exemple celles qui ne produisent ou ne transforment que des pièces ou des assemblages individuels de matériel de guerre. Ces dernières fournissent souvent des entreprises d'armement connues comme RUAG, Rheinmetall ou Mowag, par exemple.

Selon la faîtière Swissmem, l'entreprise Mowag à Kreuzlingen, une entreprise d'armement qui produit des véhicules militaires, a une collaboration avec plus de 1900 fournisseurs et sous-traitants suisses. Dans ce contexte, et compte tenu du fait que les chaînes de valeur modernes sont extrêmement diversifiées, un nombre important d'entreprises de l'industrie MEM, et surtout des PME, est susceptible d'être touché par l'application de l'initiative.

En plus, il existe également un nombre important d'entreprises, que vous connaissez, du domaine civil, comme Glas Trösch, respectivement Mecaplex – je l'ai déjà mentionnée –, Constellium ou Franke, qui produisent également des éléments classifiés comme matériel de guerre. Ce sont par exemple des vitres ou des pièces de moteur pour des avions militaires. Ces entreprises pourraient aussi être exclues du financement par les banques suisses, puisque l'initiative charge le Conseil fédéral de formuler des conditions analogues pour tout le secteur financier. Cela aurait donc pour conséquence qu'elles devraient se procurer leur financement à des conditions moins avantageuses à l'étranger, ce qui aggraverait encore les difficultés et les problèmes du secteur. L'interdiction – cela a été dit par plusieurs d'entre vous – aurait donc aussi des conséquences sur notre politique de sécurité.

Concernant l'indépendance de la Banque nationale suisse, là aussi plusieurs d'entre vous ont mis en garde



AMTЛИЧЕС BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



sur le sujet. Il faut rappeler que la politique de placement de notre Banque nationale est placée sous le signe de la primauté de la politique monétaire. Les placements en actions contribuent au maintien de la valeur réelle des réserves de change; ils sont conçus dans une perspective à long terme et comme étant aussi neutres que possible.

La restriction des placements visée par l'initiative pourrait aussi constituer un précédent qui serait susceptible d'amener d'autres restrictions de financement dans d'autres secteurs; songez à l'énergie, à l'eau, aux denrées alimentaires par exemple. Par conséquent, le monde des placements serait de plus en plus limité, et c'est extrêmement délicat d'un point de vue de diversification, car avec un risque de placements limités ou restreints, vous augmentez le risque. Encore plus important: en interdisant ce type de financement, vous touchez quand même à l'indépendance de la Banque nationale suisse.

Quels seraient les effets de l'initiative? Non seulement tous les effets négatifs que je viens de vous citer sont importants et susceptibles par eux-mêmes d'inciter au rejet de cette initiative, mais les effets concrets de l'initiative seraient également nuls. Interdire de financer les producteurs de matériel de guerre à l'échelle internationale n'est tout simplement pas réaliste. La volonté d'un tel projet ne s'est manifestée ni aux Nations Unies, ni au sein des autres instances internationales. Si vous prenez certains pays, comme la Suède, ou des pays voisins, comme l'Allemagne ou la France, qui ont aussi des secteurs d'armement importants, aucun de ces Etats ne s'est avancé sur cette question. Par ailleurs, imposer une interdiction de financer en Suisse n'aurait aucun impact sur l'offre et la demande de matériel de guerre dans le monde, vu l'influence extrêmement restreinte de notre pays.

En conclusion, les objectifs de l'initiative sont déjà ceux de la Suisse, notamment la promotion de la paix, la lutte contre les causes des migrations forcées, etc. Pour cela, notre pays s'engage déjà dans la promotion de la paix par le biais de notre politique de médiation, de notre politique de bons offices. Il y a des contrôles extrêmement stricts à l'exportation, ce qui signifie que les conflits ne sont au moins pas menés avec des armes suisses. L'initiative, pour les points principaux suivants, doit être rejetée.

Premièrement, l'interdiction de financement – j'ai développé ce point au début de mon intervention –, est un objectif qui est déjà rempli. Toute personne qui promeut délibérément un programme d'armement nucléaire, biologique, chimique ainsi que des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions avec des investissements directs est punie.

Deuxièmement, la Suisse devrait supporter des conséquences économiques négatives: j'ai parlé de la prévoyance publique, des caisses de pension, de la Banque nationale, mais aussi de l'industrie et de la place financière. Or, je viens de vous le dire, les effets positifs concrets seraient nuls.

Permettez-moi, avant de terminer, de donner quelques réponses globales à différentes questions qui sont ressorties de la discussion d'hier. On peut se demander quelles sont les différences par rapport à l'interdiction de financement déjà existante. L'interdiction existante, elle se trouve aux articles 8b et 8c de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Je le répète, c'est important, puisqu'il y a une nuance: la loi interdit de financer "le développement, la fabrication ou l'acquisition de matériels de guerre prohibés" en Suisse. Sont visées les armes ABC – atomiques, biologiques et chimiques –, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions. La loi interdit aussi bien le financement direct que le financement indirect du développement, de la fabrication et de l'acquisition de ces armes. Quand on parle de financement direct, il s'agit de l'octroi direct de crédits, de prêts, de dons et d'avantages financiers comparables, afin de payer ou d'avancer des frais et dépenses. Le financement indirect est aussi interdit actuellement s'il vise à contourner l'interdiction du financement direct. Qu'entend-on par "financement indirect"? On entend la participation dans des sociétés qui développent, produisent ou acquièrent du matériel de guerre interdit, ainsi que l'achat d'obligations ou de produits de placement émis par ces sociétés.

La présente initiative vise deux choses: interdire le financement direct et indirect de façon égale. Mais elle englobe également le matériel de guerre non interdit, ce qu'on appelle les armes conventionnelles. C'est-à-dire qu'elle vise aussi les producteurs légaux de matériel de guerre. De ce fait, le champ d'application propre à l'initiative est beaucoup plus vaste que l'interdiction existante, d'où ses conséquences beaucoup plus importantes.

A titre d'information, le SECO s'est basé sur l'édition 2015 du rapport intitulé "Don't Bank on the Bomb: A Global Report on the Financing of Nuclear Weapons Producers" pour examiner la mise en œuvre de l'interdiction de financement. Il a ainsi contrôlé toutes les banques et toutes les succursales bancaires suisses citées dans le rapport, sur la base d'un programme élaboré avec l'aide d'experts indépendants. Le contrôle s'est terminé en 2018 et il a révélé que toutes les banques auditées disposent de règles de conformité efficaces, qui contribuent à garantir le respect des interdictions de financement telles qu'elles sont prévues aux articles 8b et 8c de la loi fédérale sur le matériel de guerre. Les infractions aux interdictions de financement citées dans ces articles de



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



loi – il faut le rappeler – sont passibles d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire, conformément à l'article 35b de la loi sur le matériel de guerre. Aucune procédure pénale n'a été enregistrée jusqu'ici en relation avec cet article de loi.

La deuxième question qu'on peut se poser, et que certains se sont posée, est que si de nombreux fonds de pension excluent déjà l'armement, la mise en oeuvre ne devrait-elle pas être possible après tout? C'est juste, Mesdames et Messieurs, de nombreux fonds de pension n'investissent plus, aujourd'hui, dans les producteurs de matériel de guerre prohibé, comme les armes à sous-munitions ou les mines antipersonnel. Mais ces producteurs peuvent être facilement identifiés et exclus, car il existe de nombreux fournisseurs qui tiennent des listes précises de ce type d'entreprises. Cependant, il

AB 2020 N 323 / BO 2020 N 323

n'est pas possible d'identifier tous les producteurs de matériel de guerre, car il n'existe pas de telle liste. A cause du seuil de cinq pour cent prévu par l'initiative, de telles listes sont pratiquement infaisables.

Un point important: ces exclusions sont volontaires et sont décidées par les entreprises elles-mêmes. Une interdiction constitutionnelle constituerait tout de même une atteinte majeure à la liberté financière. On voit que, souvent, du côté des initiateurs, on fait un amalgame entre les investissements dans du matériel de guerre prohibé et non prohibé.

Hier, le cas du fonds d'Etat norvégien a été cité. Ce fonds a déterminé une liste de 170 entreprises interdites de financement. Dans ce cas, c'est beaucoup plus simple: une liste a été établie, indiquant ce qui est interdit. C'est totalement différent d'un seuil de cinq pour cent ayant pour conséquence qu'une petite PME, par exemple pendant l'année 2020, parce qu'elle a fourni une pièce de rechange, est déterminée comme productrice de matériel de guerre, mais plus l'année d'après. C'est pratiquement impossible de faire les contrôles.

Pour toutes ces raisons, le Conseil fédéral vous invite à recommander le rejet de l'initiative sans y opposer de contre-projet.

Schlatter Marionna (G, ZH): Geschätzter Herr Bundesrat, ich habe eine Frage. Sie haben gesagt, das heutige Kriegsmaterialgesetz funktioniere, es gebe keine direkten oder indirekten Investitionen in Kriegsmaterial. Meine Frage ist: Können Sie hier garantieren, dass heute von der Nationalbank, von den Vorsorgeinstitutionen und den Pensionskassen keinerlei Geld in verbotene Waffen wie Atombomben oder Antipersonenminen investiert wird?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Merci pour la question, Madame Schlatter. Je l'ai dit clairement dans la dernière partie de mon intervention, les listes des fournisseurs de matériel interdit – mines antipersonnel, armes à sous-munitions – existent et sont connues. L'analyse qui a été faite par le SECO montre bien que tout le secteur financier – et je pars du principe que c'est la même chose pour la Banque nationale – respecte ces listes, puisque, aujourd'hui, l'article 35 de la loi fédérale sur le matériel de guerre punit le fait que de telles entreprises contournent ces interdictions. A ce jour, il n'y a aucune procédure en cours.

Fivaz Fabien (G, NE): Monsieur le conseiller fédéral, je vous remercie pour votre prise de parole. Je vous pose une question dans le prolongement de celle de ma collègue. Vous avez indiqué que les banques ne finançaient pas le matériel de guerre prohibé, typiquement les armes nucléaires. Cela signifie-t-il alors qu'une banque qui investit, par exemple, dans Lockheed Martin ou General Dynamics, a un accord avec ces entreprises pour empêcher que le milliard qu'elle investit dans ces entreprises aille, en partie en tout cas, au financement de l'armement nucléaire?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: La question se pose ainsi: les conglomérats comme Airbus ou Boeing ont tous des secteurs d'activité civils, et si vous appliquez strictement l'initiative, il est clair qu'on ne pourrait plus investir dans ces secteurs, car je pars du principe qu'il ne serait pas possible de contrôler le dernier investissement jusqu'au bout. C'est comme si vous demandiez à une PME qui fabrique une tôle d'avion de vérifier si le marteau qui tape la tôle est utilisé pour un avion civil ou militaire. C'est impossible à déterminer en pratique. Et si vous poussez le raisonnement plus loin: est-ce que cet avion a des usages uniquement traditionnels ou pas?

Donc, le système est ainsi fait que si l'initiative était acceptée et était appliquée, les investissements ne pourraient plus être faits dans la partie civile du conglomérat, parce qu'une autre partie du conglomérat est clairement active dans le secteur militaire.

Ryser Franziska (G, SG): Herr Bundesrat, Sie haben ausgeführt, dass eine Einschränkung der Anlagemög-



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



lichkeiten für die Nationalbank ein Präzedenzfall wäre und weitere Begehrlichkeiten wecken könnte. Ist es nicht so, dass die Nationalbank bereits heute ethische Standards anwendet, um gewisse Unternehmen aus ihren Anlagestrategien auszuschliessen?

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Madame la conseillère nationale Ryser, oui, et c'est la volonté même de la Banque nationale de choisir certains secteurs. C'est une politique librement consentie, qui n'est imposée par personne. D'ailleurs, cela ne concerne pas seulement la Banque nationale. Le fonds de compensation AVS et Publica aussi déterminent des secteurs dont ils estiment – de leur point de vue, éthiquement – qu'il ne faut pas continuer à les soutenir. Mais c'est leur propre décision, ce n'est pas imposé unilatéralement.

Cattaneo Rocco (RL, TI), per la commissione: Cercherò di essere sintetico e inizio con gli obiettivi che intende raggiungere questa iniziativa: combattere le cause che spingono le persone alla fuga dal loro paese, promuovere la pace nel mondo, tutelare la neutralità e mantenere le condizioni che permettono di avere una politica estera e di sicurezza credibile. Ma questi obiettivi sono esattamente i nostri obiettivi, sono gli obiettivi della Svizzera e della sua politica estera che porta avanti da molti anni.

Quindi, qui non c'è proprio nulla di nuovo, anche perché in questo ambito già si sta facendo molto: pensiamo alla legge federale sul materiale bellico che vieta il finanziamento diretto ed indiretto ai fabbricanti che costruiscono materiale bellico proibito; pensiamo anche all'esportazione di materiale bellico in Svizzera, abbiamo una politica molto restrittiva riguardo all'esportazione di materiale bellico, oserei dire la più restrittiva a livello europeo e una tra le più restrittive a livello mondiale; pensiamo alla nostra politica estera dove strategicamente – questa è una decisione recente del Consiglio federale – è stato messo molto in alto l'obiettivo della promozione della pace nel mondo; infine pensiamo a quello che abbiamo sentito proprio in seguito all'ultima domanda al nostro consigliere federale, ossia che già oggi gli istituti finanziari, la Banca nazionale, il fondo di compensazione dell'AVS/AI/IPG, e anche molte casse pensione utilizzano dei criteri di scelta nella politica dei loro investimenti in titoli, prendono in considerazione aspetti etici, morali, sociali e pure ambientali, e questa è una tendenza che si intensificherà nei prossimi anni.

Veniamo alle misure proposte. Le misure che l'iniziativa popolare vuole implementare a livello di Costituzione sono problematiche: vietare il finanziamento dei produttori di materiale bellico, definendo una soglia del 5 per cento della loro cifra d'affari annua, ecco che questo è un criterio arbitrario che metterebbe fuori gioco tante imprese. Visto che è un criterio dinamico, per un'azienda sarebbe anche difficile ogni anno controllare e capire se è sopra o al di sotto di questa soglia. Questo implicherebbe anche un lavoro di informazione burocratico impressionante.

Le misure che l'iniziativa vuole implementare nella Costituzione possono essere molto dannosi anche e soprattutto per l'autonomia della Banca nazionale la quale, come sappiamo, ha una missione importante, quella della politica monetaria nazionale. Quindi, imporre alla Banca nazionale a livello costituzionale come deve investire e cosa non può fare penso che sia molto discutibile e pericoloso.

Le misure previste dall'iniziativa sono anche dannose per l'industria, specialmente l'industria nella tecnologia della sicurezza e della difesa che è sempre più sofisticata e attorno alla quale ruota un mondo di piccole e medie imprese – l'abbiamo sentito a più riprese. In Svizzera ci sono posti di lavoro di alta qualità e c'è anche un lavoro che si fa in sintonia con le nostre accademie. Tutto questo mondo soffrirebbe se non potesse attingere a sufficienti mezzi finanziari.

Da ultimo c'è anche un aspetto della sicurezza nazionale, perché il nostro esercito, se vuole adempiere alle proprie missioni di difesa della popolazione e del territorio svizzero, deve anche poter avere a disposizione un'industria di materiale di difesa e di sicurezza performante che sta al passo coi tempi.

Infine, come l'abbiamo anche visto da una prima idea di controprogetto presentata in commissione, tradurre i

AB 2020 N 324 / BO 2020 N 324

principi dell'iniziativa popolare, una volta implementati nella Costituzione, in leggi federali e poi in ordinanze – si andrebbero a toccare almeno quattro leggi federali – non sarebbe cosa da poco; immaginate cosa potrebbe succedere soprattutto a livello di ordinanza. L'implementazione di questa iniziativa causerebbe un mostro burocratico indescrivibile, e tutto ciò per andare a raggiungere degli obiettivi che già oggi sono molto considerati dalla nostra politica federale. Si creerebbe una burocrazia infinita per lo Stato ma soprattutto anche per le aziende e anche per chi gestisce portafogli e titoli.

Questi sono i motivi per i quali la Commissione della politica di sicurezza ha deciso di opporsi a questa iniziativa popolare, con 17 voti contro 8, e anche di respingere l'idea di un controprogetto, quindi l'idea concretizzata nella proposta di minoranza Graf-Litscher che vuole rinviare l'oggetto alla Commissione della politica di sicurezza



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



per elaborare un contropatto; una proposta in tal senso è stata rifiutata dalla commissione con 15 voti contro 10.

Vi prego dunque di seguire la maggioranza della Commissione della politica di sicurezza.

Wettstein Felix (G, SO): Herr Kollege Cattaneo, Sie haben jetzt im ersten Teil Ihrer Ausführungen sehr betont, wie die verschiedenen Firmen, aber auch die Nationalbank hohe Standards einhalten und eben darauf schauen, dass nicht in Kriegsmaterial investiert wird. Im zweiten Teil Ihrer Ausführungen haben Sie dargelegt, wie verheerend es für gewisse Branchen oder Firmen sein könnte, wenn die Initiative angenommen würde. Wenn doch die Betroffenen bereits das Nötige tun, wie erklären Sie sich dann diesen Widerspruch, oder wie lösen Sie diesen Widerspruch auf?

Cattaneo Rocco (RL, TI), für die Kommission: Es ist kein Widerspruch. In der Kommission haben wir Vertreter der Nationalbank und auch der Pensionskassen angehört. Heutzutage, und das ist eine Tendenz, werden immer mehr solche Prinzipien angewandt. Es braucht keine Verfassungsbestimmung, um das zu regeln. Die Wirtschaft regelt sich selbst.

Hurter Thomas (V, SH), für die Kommission: Ich versuche, ein paar Punkte, die gestern hier im Saal diskutiert wurden, noch einmal aufzunehmen.

Zuerst einmal: Was bewirkt diese Initiative? Diese Initiative bewirkt faktisch ein Investitionsverbot, und zwar nicht in Firmen, die vor allem Kriegsmaterial produzieren, sondern in Firmen für Gegenstände des täglichen Lebens. Navigationsgeräte, optische Geräte, Haushaltsgeräte, Werkzeugmaschinen usw.: In alle entsprechenden Firmen darf nicht mehr investiert werden. Es geht also nicht um ein paar hundert Firmen, wie in diesem Norwegian Pension Fund, welcher 167 Firmen enthält, sondern es geht um mehrere tausend Firmen in der Schweiz.

Zweitens: Gestern haben vor allem Sie auf der linken Ratsseite immer über Atomwaffen und Nuklearwaffen gesprochen. Sie haben über Kriege gesprochen. Wir haben eine entsprechende Gesetzgebung. Wir haben ein Verbot von ABC-Waffen, wir haben ein Antipersonenminnen-Verbot, und wir haben ein Streumunitionsverbot. Wir haben sogar den UNO-Vertrag Arms Trade Treaty ratifiziert, der den Handel mit konventionellen Waffen regelt. Die Schweiz ist also tatsächlich kein Schurkenstaat. Sie haben das teilweise gestern aber so dargestellt, vor allem auf der linken Seite des Saales. Sie haben auch mit Kriegen argumentiert. Es geht hier gar nicht um diese Kriege. Sie können den Krieg in Syrien mit dieser Volksinitiative nicht beenden. Da geben Sie etwas vor, was Sie nicht erreichen können.

Pensionskassen und Nationalbank: Hier haben Sie gesagt, Hunderte von Millionen Franken würden von diesen Organisationen in Kriegsmaterial investiert. Schauen Sie doch einmal, worin investiert wird! Dann stellen Sie fest, dass z. B. die Nationalbank in Airbus oder Boeing investiert und Sie, vor allem auf der linken Seite, das Geld zu hundert Prozent dem Kriegsmaterialexport anrechnen. Das können Sie Weiss Gott nicht tun, das ist ein Mischkonzern. Das wissen Sie ganz genau. Also, hier muss man schon etwas sauber bleiben.

Ich komme zum Schluss: Diese Initiative ist gefährlich für unser Land. Sie gefährdet unseren Standort, sie gefährdet unsere KMU. Sie hat vor allem auch keinen Einfluss auf den Weltfrieden, und sie missbraucht die Unabhängigkeit der Nationalbank; das wurde schon erwähnt.

Wie gesagt – ich glaube, das ist das Wichtigste –, die Schweiz hat eine genügende Gesetzgebung, die immer wieder angepasst wird; ich habe jetzt gerade diesen UNO-Vertrag erwähnt. Die Schweiz macht ihre Hausaufgaben, ist in Europa sogar vorbildlich. Deshalb ist es nicht korrekt, wenn man die Schweiz so negativ hinstellt, wie das gestern teilweise gemacht worden ist.

Wie gesagt, ich bitte Sie, die Initiative abzulehnen – die Kommission hat das mit 17 zu 8 Stimmen getan – und den Rückweisungsantrag ebenfalls, wie es die Kommission mit 15 zu 10 Stimmen getan hat.

Eintreten ist obligatorisch

L'entrée en matière est acquise de plein droit

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Nous votons sur la proposition de renvoi de la minorité Graf-Litscher.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Frühjahrssession 2020 • Zehnte Sitzung • 12.03.20 • 08h00 • 19.038
Conseil national • Session de printemps 2020 • Dixième séance • 12.03.20 • 08h00 • 19.038



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.038/20218)

Für den Antrag der Minderheit ... 87 Stimmen

Dagegen ... 105 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Bundesbeschluss über die Volksinitiative "für ein Verbot der Finanzierung von Kriegsmaterialproduzenten"

Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire "pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre"

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Titre et préambule, art. 1

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Art. 2

Antrag der Mehrheit

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Antrag der Minderheit

(Fivaz Fabien, Fridez, Graf-Litscher, Marti Min Li, Porchet, Schlatter, Seiler Graf, Widmer Céline)

... die Initiative anzunehmen.

Art. 2

Proposition de la majorité

Adhérer au projet du Conseil fédéral

Proposition de la minorité

(Fivaz Fabien, Fridez, Graf-Litscher, Marti Min Li, Porchet, Schlatter, Seiler Graf, Widmer Céline)

... d'accepter l'initiative.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.038/20215)

Für den Antrag der Mehrheit ... 120 Stimmen

Für den Antrag der Minderheit ... 71 Stimmen

(2 Enthaltungen)

La présidente (Moret Isabelle, présidente): Il n'y a pas de vote sur l'ensemble étant donné que l'entrée en matière est acquise de plein droit.

AB 2020 N 325 / BO 2020 N 325